RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE

Nombre Membres

En exercice : **23**

Présents :
18 Titulaires
0 Suppléants

Pouvoirs :
2

Votants :
20 Pour
0 Contre
0 Abstentions

Date de la convocation :
10 juillet 2026

Délibération n° 2026.07.35

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM

Séance du 23 Juillet 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-trois juillet

A 15h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol-sur-Loire sous la présidence de Monsieur Gilles KACZMAREK

Présents : Florian CHAPUIS, Daniel MAISONNIAL, Yves BRAYES (suppléant), Éric DUBOUCHET, Jean-Jacques LASHERMES, François JOLY, Bernard SOUVIGNET, David SALQUE PRADIER, Denis THOUMY, Emmanuel SALGADO, Bernard BOURGIE, Jean-Michel POINAS, Laurent DUPLOMB, Frédéric GIMBERT, Yves COLOMB, Karen JOUVHOMME, Gilles KACZMAREK, Franck MARTEL.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :
Jean-Luc BORIE pouvoir à Frédéric GIMBERT
Michel CHAPUIS pourvoir à Laurent DUPLOMB

Absent excusé :
Jocelyne DUPLAIN, Arthur LIOGIER, Jean-Pierre SABATIER, Jean-Paul BRINGER.

ATTRIBUTION MARCHE TRANSPORT DE LA COLLECTE SELECTIVE PERIMETRE CCMVR

Le marché permettant le transfert de la collecte sélective de la Communauté de Communes des Marches du Velay-Rochebaron à partir du quai de transfert de St-Just Malmont conclu avec STV pour une durée de 2 ans, s'est terminé le 30/06/26.

Dans l'attente de la mise en place d'un quai de transfert définitif bi flux (OM et Collecte sélective) à Monistrol/Loire, il avait été proposé de lancer la consultation pour un nouveau marché à compter du 01/07/26 pour une durée d'un an renouvelable une fois avec une clause de retrait possible avant la fin du contrat dès la mise place de la nouvelle infrastructure.

Vu le contexte des élections municipales puis intercommunales et l'incertitude pour la date de l'AG d'installation et de la nomination d'une nouvelle CAO, il avait été proposé, au vu des délais impartis que le Président Jean Paul LYONNET procède à l'attribution et à la signature

du marché comme le prévoyaient ses attributions (autorisation pour les marchés à procédure adaptée).

Le marché a été attribué à la société BERGERON Transport pour un montant de 26 €HT/tonne (ancien prix : 49 €HT/tonne pour un tonnage de 1 775 t par an).

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **ACTE à l'unanimité** l'attribution à la société Bergeron transport pour le transport et de la CS de la CCMVR à partir du quai de transfert de St Just Malmont jusqu'à ALTRIOM pour le montant proposé.

- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Président pour engager toutes les démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires, pour assurer l'exécution des présentes dispositions.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Président



Gilles KACZMAREK